

## 44 - Subventions aux associations culturelles

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :**

### 1 - Association Juste Ici

L'association bisontine Juste Ici propose durant le mois de septembre à Besançon, la première édition d'un temps fort, intitulé «*Bien Urbain*», sous la forme d'un parcours artistique inédit : 10 artistes invités, français et étrangers, prendront la rue comme lieu d'expression : sur le quartier Battant et le campus universitaire de la Bouloie, les artistes détourneront murs et palissades qui deviendront les supports d'oeuvres éphémères.

Des collages d'Ernest Pignon Ernest aux interventions de Keith Haring, Basquiat ou Banksy, les artistes investissent l'urbain depuis de nombreuses années grâce à une multitude de techniques et de pratiques.

A travers un tel événement, l'association Juste Ici cherche à :

- défendre l'idée que l'art modifie et participe à la perception du monde, dans les lieux culturels mais aussi dans le quotidien, dans les quartiers, devant chez soi,
- questionner les notions de «vivre ensemble», de patrimoine et d'urbanisme en donnant une place à l'art dans les mutations urbaines,
- promouvoir les artistes dont le travail découle de cette logique.

Les Délégations Communication et Culture de la Ville co-financent ce projet, chacune à hauteur de 4 000 €. Il est soutenu également par le Conseil Consultatif d'Habitants du quartier de Battant, par le biais de son budget participatif, à hauteur de 3 000 €.

Il est proposé d'allouer une subvention de 11 000 € à l'association pour l'organisation de «*Bien Urbain*».

### 2 - Association Brffttt

L'association de danse contemporaine Brffttt est la structure support des activités de la danseuse et chorégraphe Geneviève Pernin. Interprète pour de nombreuses compagnies de danse contemporaine, dont celle d'Odile Duboc, Geneviève Pernin travaille sur la notion de l'intime et propose des créations chorégraphiques au croisement d'autres disciplines artistiques. Elle développe également un travail chorégraphique en direction des personnes hospitalisées et des personnes en difficultés sociales.

Elle finalise actuellement une création intitulée «*Solo en V.O. de la danse interdite*», un hommage à Odile Duboc, se voulant à la fois référent et universel.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association, au titre d'un soutien à ses activités, en particulier de création.

### 3 - Association Bilbobasso

La compagnie d'art de la rue, Bilbobasso, est la structure support des activités artistiques d'Hervé Perrin et Delphine Dartus. Ce couple de musiciens, danseurs et manipulateurs de feu, issu de la Compagnie La Salamandre, développe un travail de création original, à la croisée des arts du feu, de la danse, du théâtre et de la musique.

La deuxième création pour la rue de la compagnie, «*Polar*», explore le registre du polar théâtralisé. Ce spectacle a été présenté au festival international des arts de la rue, Chalons dans la Rue, en juillet 2011.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association, au titre d'un soutien à la diffusion de sa dernière création.

#### **4 - Association Elektrophonie**

L'association Elektrophonie, organisatrice jusqu'en 2010 de la Nuit Bleue à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, propose à Besançon, le 24 septembre 2011, une manifestation intitulée «Back to the Trees».

Cette «promenade sonore» nocturne, qui aura pour décor la forêt communale, est réalisée dans un double cadre : la 64<sup>ème</sup> édition du Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, dédiée aux contes et légendes et l'Année Internationale des Forêts.

35 artistes et collectifs français et étrangers s'interrogeront artistiquement mais aussi philosophiquement et socialement sur la notion de forêt et son évocation. 28 installations plastiques et sonores, des concerts, des performances, des pièces ou des parcours seront proposés au public.

Afin de conforter la programmation artistique et l'organisation logistique de la première édition de la manifestation «Back to the Trees» en 2011, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Elektrophonie.

#### **5 - Association Icomos France**

L'objectif du Conseil International des Monuments et des Sites est la préservation et la mise en valeur du patrimoine mondial architectural, urbain et paysager, matériel et immatériel.

La XVII<sup>ème</sup> assemblée générale triennale de l'Icomos aura lieu à Paris, du 27 novembre au 2 décembre 2011 et sera organisée, pour la première fois en France, par sa délégation française, l'association Icomos France. Cette assemblée générale sera également assortie d'un symposium scientifique sur le thème «Le patrimoine, moteur de développement».

La thématique intéresse particulièrement la Ville de Besançon, qui, à travers la Citadelle et le Réseau des sites majeurs de Vauban, figure depuis le 7 juillet 2008 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Icomos France sollicite, pour rassembler les fonds nécessaires à l'organisation de cette manifestation internationale et l'accueil des 110 pays invités, le concours des collectivités territoriales membres.

Afin de soutenir l'organisation de cet événement, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Icomos France.

#### **6 - Association Le Nez en l'Air**

La Compagnie Le Nez en l'Air, fondée en 2009, développe un travail de création, de diffusion et d'action culturelle dans le domaine du spectacle vivant, axé plus particulièrement sur la marionnette et le théâtre. Sa direction artistique est portée par le comédien, metteur en scène et marionnettiste Alexandre Picard, formé au Conservatoire Régional d'Art Dramatique de Besançon et à l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières.

La Compagnie travaille actuellement sur un projet de petite forme construite autour d'extraits de textes littéraires faisant référence à Besançon, choisis en lien avec le Service Ville d'Art et d'Histoire.

Intitulée «Besançon, de part en part», elle sera présentée au public, à titre expérimental, les 17 et 18 septembre 2011 dans le cadre des Journées du Patrimoine, à la Tour des Cordeliers.

Il est proposé d'allouer une subvention de 5 500 € à la Compagnie Le Nez en l'Air pour la création et la diffusion du spectacle «*Besançon, de part en part*», dans le cadre des Journée du Patrimoine 2011.

### Propositions

Il est proposé :

- d'allouer aux associations les subventions proposées ci-avant

En cas d'accord, la somme totale, soit 34 500 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder :

. par un virement de crédits de 4 000 € en provenance du chapitre 65.023/6574 CS 300 (Délégation Communication)

. lors de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice, par un transfert de crédits de 3 000 € en provenance du chapitre 011.023/6042.9025 CS 47053 (Délégation Vie des quartiers - budget participatif du Conseil Consultatif d'Habitants du quartier de Battant)

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention ou avenant à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions 1, 6 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GOVIGNAUX n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*